



Réunion du Conseil Communautaire

le mardi 13 octobre 2020 à 19 heures

Salle du Conseil

Compte rendu

L'an deux mille vingt, le mardi 13 octobre, à 19 heures 00 le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil, Communauté de Communes du Castelrenaudais, 37110 CHÂTEAU-RENAULT.

Sous la Présidence de Madame Brigitte DUPUIS.

Date de la convocation du Conseil communautaire : mardi 6 octobre 2020.

Etaient présents :

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Chantal AVENET, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Sylvie GANNE, Smaïl ABERKANE, Damien GARCIA, Brigitte VENGEON (départ à 20h06), Mario GIAVARINA, Véronique BERGER, Jocelyne PETAY, Alain DROUET, Caroline DOARÉ, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Annick REITER, Isabelle SÉNÉCHAL (départ à 19h40), Béatrice VERWAERDE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE (départ à 19h48).

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Corinne GUILLAUT donne pouvoir à Sylvie GANNE,
Marc LEPRINCE donne pouvoir à Fabien HOUZÉ,
Pierre DATTÉE donne pouvoir à Isabelle SÉNÉCHAL,
Stéphanie COFFRE, Patrice POTTIER, André DAGUET.

Madame Jocelyne PETAY remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	31
Nombre de délégués en exercice	31
Quorum	16

Proposition de tenue de la séance à huis clos

Le Conseil communautaire a approuvé la demande de la Présidente de recourir au huis clos en raison de la recrudescence de la circulation du virus (vigilance rouge en Indre-et-Loire et taux d'incidence en augmentation), de la difficulté à maintenir les gestes barrières, notamment la mise en œuvre des distances physiques dans la salle, et la présence d'élus appartenant à une population à risque en raison de leur pathologie et/ou leur âge.

1. Récapitulatif des décisions prises par la Présidente dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil communautaire

Le Conseil communautaire a pris acte des décisions prises par la Présidente dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil communautaire.

2. Décisions prises par le Bureau communautaire du 22 septembre 2020

Le Conseil communautaire a pris acte des décisions prises par le Bureau communautaire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil communautaire.

3. Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 22 septembre 2020

Le Conseil communautaire a approuvé le procès-verbal du Conseil communautaire de la séance du 22 septembre 2020.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4. Règlement intérieur du Conseil communautaire, du Bureau communautaire et des Commissions thématiques - Approbation

Le Conseil communautaire a adopté le règlement intérieur du Conseil communautaire, du Bureau communautaire et des Commissions thématiques.

5. Désignation de représentants à l'Association pour l'habitat des jeunes en Pays Loire Touraine (ASHAJ)

Le Conseil communautaire a désigné Sylvie GANNE en qualité de membre titulaire et Marc LEPRINCE en qualité de membre suppléant pour représenter la Communauté de communes à l'Association pour l'habitat des jeunes en Pays Loire Touraine.

6. Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de désinfectants - COVID

Le Conseil communautaire a accepté la constitution d'un groupement de commandes à titre exceptionnel, en raison du Covid-19, et a autorisé Madame la Présidente ou un Vice-Président à signer les conventions relatives au groupement de commandes.

STRATÉGIE ET PROSPECTION ÉCONOMIQUE


7. Renaudais Création Développement et Relance – Attribution des aides

Le Conseil communautaire a accepté le versement d'une subvention dans le cadre de Renaudais Création Développement et Relance à « Une fille à New York » pour un montant de 3 000 €, a proposé le report du dossier « Bar-Hôtel le Lurton » au prochain Conseil communautaire pour un complément d'information, a accepté le versement d'une subvention au « Bar – Cave à vin le Bavar » pour un montant de 3 000 €, au Camping « l'Orangerie de Beauregard » pour un montant de 3 000 €, au Restaurant « le Petit Gourmet » pour un montant de 3 000 € et « au P'tit marché de Gâtines » pour un montant de 2 464 € ; et a autorisé Madame la Présidente ou un Vice-Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et notamment la convention avec l'entreprise attributaire de l'aide.

8. Signature de la convention de servitude avec le SDIS d'Indre et Loire

Le Conseil communautaire a autorisé Madame DUPUIS à authentifier l'acte relatif à cette convention de servitude, et toute pièce référente, et a autorisé Monsieur GOMMÉ, le Vice-Président, à signer l'acte relatif à cette convention de servitude, et toute pièce afférente, et prendre en charge les frais relatifs à la publication de cet acte.

À Château-Renault, le 15 octobre 2020
La Présidente,
Brigitte DUPUIS



AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le Conseil Communautaire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter aux services généraux de la Communauté de Communes – 5 rue du Four Brûlé à Château-Renault, pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales